

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Centre aquatique
intercommunal : Acquisition
foncière auprès de la
commune de Flixecourt

Date de convocation :
23 novembre 2023

Date de séance :
30 novembre 2023

Date d'affichage :
5 décembre 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 42

Membres votants : 42

Jours et heures d'ouverture :
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00
de 13h30 à 17h00
du vendredi de 8h30 à
12h00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Franqueville, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, CAPRON, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs LEITAO, DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY,

Etaient absents, excusés :

Mmes SOUILLARD, LICOUR, Mrs PINCHON, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI BUTIN, BLAIZEL, PARMENTIER, BOULLET, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Secrétaire de séance : M HERBETTE

La séance étant ouverte,

Le Président propose d'acquérir à l'euro symbolique auprès de la commune de Flixecourt le terrain d'une superficie de 9 100 m² sur lequel est bâti le centre aquatique intercommunal.

Cette cession de terrain par la commune de Flixecourt à l'euro symbolique est justifiée par un motif d'intérêt général puisque le centre aquatique intercommunal est édifié sur cette parcelle et qu'il résulte que la commune de Flixecourt tire de la construction de cette piscine intercommunale des avantages importants.

Si le prix de vente de cette parcelle est effectivement symbolique et inférieur au prix du marché, le bénéfice attendu pour les habitants de la commune de cet équipement d'intérêt général est de nature à constituer une contrepartie suffisante à l'économie générale de cette cession.

Ouïe la proposition du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Décide de se porter acquéreur du terrain situé à la Verne à Flixecourt, cadastré ZK 28 d'une superficie de 9 100 m² à l'euro symbolique,
- Autorise le Président à signer toutes pièces, tout avant-contrat, tout acte authentique de vente, toute option, se rapportant à l'achat dudit terrain suivant avec la collaboration de tout notaire du vendeur, aux charges et conditions que le Président jugera convenables.
- Donne l'autorisation pour toute régularisation des actes au profit de toute personne physique ou morale que le vendeur aura décidé pour substitution.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus



Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 4 décembre 2023 et de sa publication le 5 décembre 2023.

